

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous tous les documents nécessaires à l'inscription/réinscription de votre enfant /étudiant au Lycée Victor Hugo de Carpentras (Dossier d'inscription /réinscription ; calendrier ; documents d'informations ; liste des pièces à fournir). [Vous devez ouvrir avec un lecteur PDF \(Ex Adobe Acrobat Reader\) et télécharger ce dossier](#). **Le dossier d'inscription se présente en quadri-folio (quatre pages) que vous devez obligatoirement remplir informatiquement. Toutes les cases rouges sont à remplir.**

Une fois le dossier rempli, veuillez l'imprimer et/ou l'enregistrer sur clé USB, le rapporter au lycée avec les pièces à fournir conformément aux dates prévues au calendrier.

Un personnel de la vie scolaire vous accueillera.

○ La fiche infirmerie :

- La copie du carnet de vaccination est obligatoire pour tout élève entrant dans l'établissement et pour tous les élèves de CAP AEPE première et deuxième année.
- Pensez à fournir une copie des éventuels PAP, PAI, PSE qui concerneraient l'élève entrant au Lycée. Pour ceux qui l'auraient déjà fourni l'an passé, penser à informer les Proverseurs Adjoints de toute demande de modification
- Lors du retour du dossier d'inscription dans l'établissement, vous pourrez rencontrer l'infirmière du lycée pour tout problème médical particulier.

○ Internat

- Toute demande pour une inscription à l'internat se fait par la fiche ci-dessous remplie et à rapporter avec les pièces d'inscription. L'administration étudiera le dossier et donnera une réponse aux familles ayant fait cette démarche.

○ En BTS:

- La seconde langue est obligatoire en BTS SAM. Les étudiants de GPME qui souhaitent prendre la seconde langue espagnole en option, s'engagent sur deux années d'enseignement.

○ La Maison des Lycéens (MDL):

- La MDL est une association Loi 1901 et entièrement gérée par les Lycéens du LGT et du LP.
- L'argent utilisé provient des cotisations des familles, des recettes de la cafétéria, de la vente des photos de classes.

La Maison des Lycéens :

Gère la cafétéria,

Participe au financement du transport d'une sortie scolaire,

Organise des activités dans le cadre de clubs (Danse, Musique, Manga...) Participe à des actions de

solidarité en faisant un don à des associations, Organise le carnaval, le bal de promo, la fête de l'internat

Aide les familles des cotisants en participant au financement des voyages, Soutient financièrement les

projets des CVL (Conseil de Vie Lycéenne)

- **La contribution à la Maison des Lycéens s'élève à 12€, répartis comme suit : 7€ pour la MDL et 5€ pour l'Association Sportive. Cette participation reste facultative.**



Lycée Général &
Technologique
Lycée des métiers
Victor Hugo
139 Av. Victor Hugo
BP 70273
84208 CARPENTRAS Cedex

INSCRIPTION

2023/2024

LYCEE GENERAL TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL

Les emplois du temps des classes sont établis
du lundi 08h au vendredi 18h
L'inscription au lycée vaut acceptation de ces emplois du temps

- Photocopie des 3 bulletins trimestriels 2022/2023 (Sauf pour les BTS 2ème année)
- Une photo d'identité récente (portant la classe d'admission et le nom de l'élève au verso) àagrafer sur le dossier (En prévoir une autre pour le carnet de correspondance à la rentrée).
- Un Relevé d'Identité Bancaire
- 12 Euros par chèque ou espèces** à l'ordre de la Maison des Lycéens des Lycées Victor HUGO (Cotisation facultative).
- Prévoir un chèque pour le règlement de l'internat ou de la Demi-Pension ,et pour les étudiants BTS, 25€ (frais de reproduction), Obligatoire. Le dossier ne sera valable que si ce versement est effectif.**
- Photocopie des pages de vaccination du carnet de santé pour tout élève entrant au lycée.**
- En cas de divorce des parents pour les étudiants mineurs, fournir la photocopie du jugement.**
- Photocopie de la carte d'identité Recto verso**
- Si **PAP/ PAI/ PPS mis en place au Lycée** (Plan d'Accompagnement Personnalisé, Plan d'Aide individualisé, Projet personnalisé de scolarisation), nous en donner copie.
- N° de sécurité sociale sous lequel l'étudiant est affilié
- Copie de l'attestation de bourses ou notification du CROUS

Vous indiquerez le nom, le prénom de l'état civil et la classe de l'élève au dos des chèques et du RIB. Les élèves qui, malgré leur inscription, ne rejoignent pas l'établissement, devront réclamer le remboursement de leur contribution avant le 01 octobre 2023.

ATTENTION

PREPAREZ SOIGNEUSEMENT TOUTES LES PIECES ENUMEREES CI-DESSUS. AUCUNE INSCRIPTION NE SERA EFFECTUEE SANS LE DEPÔT DE LA TOTALITE DE CELLES-CI. Apportez également cette notice.

Horaires : 8h00 - 12h et 13h - 17h30

Inscriptions BTS:

En 1ère année de BTS:

Lundi 10 Juillet

En 2^{ème} année de BTS:

Vendredi 16 Juin

Les élèves non inscrits à ces dates seront rayés des listes et les places ainsi libérées seront attribuées aux demandes en liste d'attente (cf. note académique de mai 2020).

Au cas où vous refuseriez l'inscription au lycée Victor HUGO, veuillez nous le faire savoir immédiatement et par écrit. Pour une éventuelle demande de regroupement, veuillez vous référer à la note correspondante.

Je vous en remercie.

M. Le Proviseur
Ch Maggengo



FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS *

Année
scolaire

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de Naissance :

Son nom

Son adresse

N° de Sécurité sociale:

Adresse du Centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° du domicile :

N° du travail du père :

Poste :

N° du travail de la mère :

Poste :

Nom et N° d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

Photocopies à joindre : Certificats des vaccinations : DTP ou Tetracoq, etc..... (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Certificat des vaccinations ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole), Priorix, VAX Pro, etc.....

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre)

Votre enfant a-t-il bénéficié l'an dernier :

Médecin traitant :

Son adresse :

Son N° de téléphone :

*** DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles ou l'étudiant majeur à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous une enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.**

Fiche de demande d' Internat 2023- 2024

ELEVE -APPRENTI-E-

Nom:
Prénom:
Classe /option:
Date de naissance:
Adresse:

Portable(obligatoire):
Mail(obligatoire):

RESPONSABLE LEGAL

NOM Prénom:
Adresse si différente de l'élève :
Téléphone et Mail(obligatoire):
Distance kilométrique domicile- lycée :
Moyen de locomotion :

Lettre de motivation de l'élève pour l'entrée à l'internat:

Empty box for the student's motivation letter.

Demande de regroupement avec un(e) camarade *:

Empty box for the request to be grouped with a classmate.

* Toute demande ne donne pas droit à une réponse obligatoirement favorable

Fait à:
Signatures des responsables :

Le:
Signature de l' élève :



INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITES DE REGLEMENT

DE LA DEMI-PENSION OU INTERNAT

Votre enfant peut bénéficier du service de restauration selon les 3 modalités :

1. **Des forfaits trimestriels payables :**

- En espèces
- Par chèque libellé à l'ordre du Lycée Victor Hugo – Carpentras
- Par prélèvement automatique mensuel : documents d'autorisation de prélèvement à remplir et retourner complétés à l'intendance.
- Par virement bancaire grâce aux informations bancaires ci-dessous :
 LYCEE VICTOR HUGO – IBAN : FR76 1007 1840 0000 0010 0258 221 – BIC : TRPUFRP1
- En ligne par carte bancaire, sur le site : <http://www.lyc-hugo-carpentras.ac-aix-marseille.fr/> , onglet **Téléservices**, rubrique « Paiement en ligne de la demi-pension » (demander vos identifiants à l'intendance en cas de 1^e connexion)

Tarifs pour le 1^{er} trimestre de SEPTEMBRE à DECEMBRE 2023 :

INTERNAT		Boursiers/bénéficiaires Alloc Rentrée scolaire
Post bac : (BTS) :	775.76€	753.16€
Lycéens (2 nd e à Terminale):	652.59€	633.54€
DEMI-PENSION		Boursiers/bénéficiaires Alloc Rentrée scolaire
5 repas/semaine :	264.49 €	256.96€
4 repas/semaine (jours fixes à définir pour le trimestre):	225.34 €	218.62€
3 repas/semaine (jours fixes à définir pour le trimestre) :	173.87 €	168.90€

2. **Vous pouvez utiliser l'avance repas**

Externe : Avance repas 10 passages	42 €
---	-------------

- #### 3. **Vous pouvez également prendre les badges jetables** : disponibles à l'intendance au prix unitaire de **4.20 €**.

Le restaurant scolaire est ouvert du lundi au vendredi à partir de 11H30 jusqu'à 12H45.

Une remise d'ordre sur demande expresse des familles en cas d'absence motivée de plus de 15 jours consécutifs est accordée, dans la mesure où la demande répond aux cas prévus dans le règlement intérieur du service annexe d'hébergement.

TARIFS DEMI-PENSION / INTERNAT

1^{er} trimestre 2023 - 2024 (du 01/09/2023 au 31/12/2023)

INTERNAT			
Etudiants	775.76 €	Lycéens	652.59 €
Etudiants Boursiers/ARS*	753.16 €	Lycéens Boursiers/ARS*	633.54 €
DEMI-PENSION			
	5 repas/semaine	4 repas/semaine	3 repas/semaine
Lycéens	264.49 €	225.34 €	173.87 €
Lycéens Boursiers/ARS*	256.96 €	218.62 €	168.90 €
EXTERNE			
4,20€ /repas			

*Tarifs Boursiers/ARS : sur justificatif (notification Bourses ou attestation CAF pour l'ARS)

Les paiements sont reçus au service intendance ou envoyés par courrier :

- **Par chèque bancaire** établi à l'ordre du Lycée Victor Hugo Carpentras, (avec le NOM, Prénom et classe de votre enfant derrière le chèque) que vous pouvez aussi envoyer à l'adresse :
 Lycées Victor HUGO - 139 Avenue Victor HUGO - BP 70273 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
- **En espèces**
- **En ligne par carte bancaire**, sur le site : <http://www.lyc-hugo-carpentras.ac-aix-marseille.fr/> , onglet *Téléservices*, rubrique '*Paiement en ligne de la demi-pension*', avec les identifiants reçus en début d'année scolaire
- **Par virement bancaire** grâce aux informations bancaires ci-dessous :

LYCEE VICTOR HUGO
IBAN FR76 1007 1840 0000 0010 0258 221 – BIC : TRPUFRP1

- **Par prélèvement automatique mensuel** (renseignements à l'intendance)

Changement possible de jours ou de régime jusqu'au 14 septembre 2023.

Le Proviseur
C. MAGGENGO

✂-----
Coupon à joindre au règlement en cas de changement de régime **1er trimestre 2023-2024**

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

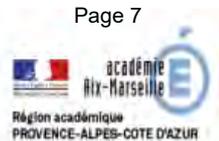
- Internat :
- Demi-pensionnaire : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Nb: Les jours sont fixes et définitifs pour le trimestre complet (passés la 1^e quinzaine du trimestre).

- Externe, avance repas :

Moyen de paiement : Boursier (à prendre sur les bourses SAUF BTS) : Chèque
 Prélèvement automatique : Virement bancaire : Carte Bancaire en Ligne :

Montant à régler : _____ €



Lycée Général &
Technologique
Lycée des métiers
Victor Hugo
139 Av. Victor Hugo
BP 70273
84208 CARPENTRAS Cedex

ETUDIANT/E

Année Scolaire

NOM :

PRENOM :

Date entrée dans l'établissement:

	Externe
	DP
	Interne

INSCRIPTION

RE-INSCRIPTION

BTS :

LANGUES LVA:

LANGUES LVB:

La LVB est obligatoire en SAM et facultative pour les autres BTS, cependant tout étudiant s'inscrivant de façon facultative en LVB, s'engage à conserver l'option jusqu'à la fin de son cursus.

BOURSIER :

- Les élèves boursiers doivent déposer la réponse du CROUS au service des bourses du lycée dès la rentrée
- Prière d'informer l'Intendance en cas de changement de compte bancaire

IDENTITE DE L'ETUDIANT/E

DATE D'ENTREE :

☎ ETUDIANT/E

@ ETUDIANT/E

NOM :

PRENOM :

Né(e) :

à :

Dépt :

Pays de naissance :

Nationalité :

Sexe :

Elève:

Personne à Prévenir en Priorité:

SCOLARITE 2023- 2024

CLASSE OU FORMATION :

LVA:

LVB :

DOUBLEMENT :

TRANSPORT :

REGIME :

SCOLARITE 2022 - 2023

NOM ETABLISSEMENT :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

ACADEMIE :

ETABLISSEMENT :

CLASSE ou FORMATION :

LV1 :

LV2 :

BAC OBTENU :

ETUDIANT/E

NOM :

PRENOM :

(Nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

ADRESSE :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

PAYS :



Domicile



Travail



Portable

@ Courriel :

Autorisation envoi SMS :

Situation Emploi :

Profession :

Situation Familiale :

Nombre enfants à charge au Lycée :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents:

RESPONSABLE PREFERENTIEL

NOM : PRENOM :

(suivi du nom de jeune fille éventuellement)

LIEN DE PARENTE :

ADRESSE :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

PAYS :



Domicile



Travail



Portable

@ Courriel :

Autorisation envoi SMS :

Situation Emploi :

Profession :

Situation Familiale :

Nombre enfants à charge au Lycée :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves :

RESPONSABLE FINANCIER (si différent des responsables légaux)

NOM : PRENOM :

(suivi du nom de jeune fille éventuellement)

LIEN DE PARENTE :

ADRESSE :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

PAYS :



Domicile



Travail



Portable

@ Courriel :

Autorisation envoi SMS :

AUTRE PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : PRENOM :

(suivi du nom de jeune fille éventuellement)

LIEN DE PARENTE :



Domicile



Travail



Portable

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° sécurité sociale :

N° de :

Centre de sécurité sociale :

Assurance scolaire / ou responsabilité civile – **OBLIGATOIRE** -

Nom et adresse de la compagnie :

AUTORISATIONS

Je soussigné-e- Mlle, Mme, M.:

étudiant-e- au lycée V. HUGO,

Accepte d' être photographié-e- pour la photo de classe :

Souhaite accéder aux données informatiques proposées par la Région (ATRIUM):

SIGNATURES

DATE :

ETUDIANT/E

REPRESENTANT LEGAL (pour étudiant/e mineur/e)

L'inscription au lycée vaut acceptation de l'emploi du temps, du règlement intérieur et de ses annexes (charte informatique, règlement de la demi-pension et de l'internat).